

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 5 septembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Audrey HUSSON**, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsables du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 25528

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10.

Le décret n°12 du 17 juin 2014 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 520-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Audrey HUSSON, Directrice de la proximité et de la gestion des déchets, au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des déchets publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime d'ONCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre en vertu de l'article L. 551-10 du Code de la proximité et de la gestion des déchets.
- Descriptifs matériels et documents final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets).
- Conventions de prêt de brique à domicile aux particuliers.
- Conventions de franchise de franchise à domicile.
- Conventions relatives aux aides financières accordées aux usagers pour la réduction des déchets.
- Courriers de réponse aux demandes de visite (centre de recyclage, centre de triage déchets, ...).
- Déclaration d'intention de commencement de travaux et déclaration de projet de travaux réalisés par la Direction de la proximité et de la gestion des déchets.
- Bordereaux de transmission de données (projet relatif à la Direction de la proximité et de la gestion des déchets).
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subvention de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets d'entretien, par engagement, régulièrement, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou sous-traitante.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Audrey HUSSON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité, environnement

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2024



ARR_SIGN_25528_HUSSON.pdf
(.pdf, 158,2 Ko)



TÉLÉCHARGER